46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

DETECTION DES JOUEUSES U15 FEMININE

(JOUEUSES NEES EN 2003)

« Préparation au stage Régional»

30 octobre et 1er novembre 2017

LIEU : LONGUEAU
Stade Emile Noël - 34 rue Denis Papin

DATE : Mercredi 27 septembre 2017

HORAIRE : 13H45 à 16H30

JOUEUSES CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE	CAHON LOLA
C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE	BOCQUET CLEA
AMIENS SP.C. PICARDIE	LEQUEUX LAURINE
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	LOUALE MADYSON
AMIENS SP.C. PICARDIE	MEON LORANE -MICHAU EMMA FAQUI CLEA CANDELEE AGATHE
L'AUXILOISE	FRASER KELLY
U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI	LECLERCQ LOUISE
F.C. ESTREES MONS	HERY JUSTINE
S.C. FLIXECOURT	GOURDET CHLOE
U. S. CAIX LE QUESNEL	FLORY ALICIA
MERS A.C.	VIGIER JULIE
AV. DE NOUVION EN PONTHIEU	BREFORT OCEANE
F.C. OISEMONT	CAVILLON CLOE
ENT.C.A.F.C. PERONNE	GLYDA LILOU - DEPRE LEA - PECIC LAURINE
U.S. QUEND	GONICHE CHLOE
A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	MALLART CAMILLE - EVAIN ELOISE

Objectifs :

- Stage du 30 octobre au 1er Novembre 2017 à Montdidier (Stage Haut de France)
- Inter Ligue U15 du 24 au 27 avril 2018 à REIMS
- Stage du 6 au 8 mars 2018 à Arras (Haut de France)
- Inter Ligue du 24 au 27 avril 2018 à REIMS

ENCADREMENT	Angélique DANTIN (CDFA) – Julie TERNISIEN – Graziella LELONG – Sébastien LERAILLE – Hacène KICHOU

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.
En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	